



AGENT INFO



Retrouvez toutes ces infos sur [GAAPFRANCE](#)

AGENT INFO N°27 - MAI 2020
#COVID19 - LA REPRISE

REPRISE FRAGILE

LES ASSOUPPLISSEMENTS DEMANDÉS AU CONSTRUCTEUR

Chers amis,

Au vu des remontées terrain que vous avez eu la gentillesse de nous remonter au cours de cette semaine, j'ai pu constater que l'activité semble reprendre sensiblement. Bien sûr à cadence dégradée du fait des contraintes liées aux mesures sanitaires et j'ai bien conscience qu'il s'agit d'un frein non négligeable au retour à la normale.

C'est la raison pour laquelle **je demande au constructeur de rester vigilant sur sa vision de la capacité du réseau à recréer ses marges**. Des marges qui resteront limitées dans les mois à venir.

J'ai personnellement demandé au constructeur **de réduire la charge des investissements et de proroger les délais de mise à l'image et d'installation des bornes électriques**.

L'assouplissement que nous accordera la marque ne sera peut-être pas à la hauteur de nos attentes.

J'ai alerté le constructeur. Sans visibilité sur la "croissance" de nos activités locales, nous ferons au mieux mais dans la limite du possible, c'est à dire dans la limite de nos équilibres financiers.

Seul l'avenir nous le dira, nous ne sommes pas sortis de la crise.

Quant au site **PEUGEOTSTORE**, notre prochain rendez-vous avec la marque est fixé **au 8 juin prochain**.

Nous souhaitons que le client retrouve le point de vente de son choix sur le site donc son Apporteur d'Affaires préféré bien sûr !

Ce qui fera la différence c'est la capacité du point de vente à livrer selon certaines conditions.

L'enjeu est stratégique. L'objectif est de profiter du maillage que nous représentons pour offrir la possibilité de livraison la plus large possible aux clients.

Nous y sommes très attachés, vous pouvez compter sur nous

Je vous souhaite bon courage !



Sachez que vous pouvez compter sur moi
Et mon équipe reste à votre écoute.

Florence GETE
Présidente

TRIMESTRE 2 : VD ET AMENAGEMENT DES IPC

Les aménagements des IPC du T1 pour les AA1 et AA2 sont à retrouver à l'AGENT INFO N°18.
En ce qui concerne le T2 :

VD

Via la boîte "aa", la marque vous a informé(e) de l'assouplissement sur la prise des VD

- AA1 et AA2 : Si vous avez mis une e-208 en VD ou VR sur le T1, le critère VD est validé sur le T2 également. Donc validation semestrielle S1.

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore mis sur le T1 doit en mettre une sur le T2

- AA3 : Votre VD ou VR e-208 (commandée en fin d'année 2019) valide le S1

IPC T2 et PRIME DE VOLUME

- AA1 et AA2 : La clé d'accès LEV sur le T2 est calculé sur la base de 8% de l'IPC T2, nous avons demandé à ce que le calcul soit arrondi au plus proche.

- AA3 : Votre VD ou VR e-208 (commandée en fin d'année 2019) valide votre clé d'accès LEV à la prime de volume du S1

LES RENDEZ-VOUS PRIVÉS DE JUIN

- AA1 et AA2 : vous avez reçu une information de la DR à ce sujet. Votre concessionnaire devait vous contacter pour déterminer votre période de Rendez-Vous Privés

- AA1, AA2, AA3, AA4 : les conditions vous ont été adressées via la boîte "aa" (ci-dessous)

> La plateforme est en cours de finalisation. Elle intègre les AA1 et AA2 qui se sont inscrits. Le GAAP veille à ce que le réseau AA1 et AA2 reçoivent bien les leads en direct (en fonction des accès à Commerce Box) et les AA3 et AA4 intéressés et inscrits à cette OP, reçoivent les leads via le conseiller commercial de la concession.

> AA1, AA2, AA3, AA4 : Cette opération nationale est assortie d'une prime de 150€ HT pour toute commande à particulier prise sur le mois de juin et livrée/immatriculée entre les 01/06/20 et le 30/06/20, que l'AA participe ou non à cette OP

> Si vous le souhaitez, Pragmata met à votre disposition les outils de communication. Il ne s'agit pas d'une condition pour bénéficier de la prime des 150€

CIRCULAIRE-N20 098
VN-AA Opération AA
RendezVousPrivés Juin

BON DE COMMANDE
RDV-PRIVES

01/06/20 : NOUVELLE FISCALITE

Nouvelle fiscalité au 1er juin 2020
Plan de soutien à l'automobile

<https://www.cnpa.fr/presse/communiqués-de-presse/le-cnpa-lance-officiellement-aux-cotes-de-la-secretaire-d-etat-agnes-pannier-runacher-les-nouvelles-primas-a-l-achat-instaurees-dans-le-cadre-du-plan-de-relance-automobile/>

PORTAIL : LA REPRISE

Notre objectif est de vous aider à redynamiser les affaires, à faire revenir et à rassurer le client

Sur [GAAPFRANCE](#) nous mettons à votre disposition [UN PORTAIL](#) pour gérer au mieux LA REPRISE



> J'ACCÈDE AU PORTAIL
"LA REPRISE"



Coronavirus : Modalités de prise en charge de l'activité partielle au 1er juin 2020

Par un communiqué de presse de ce lundi 25 mai, le Ministère du travail précise les modalités d'évolution de la prise en charge de l'activité partielle au 1er juin 2020. Cette information a été annoncée ce matin dans le cadre de nos réunions hebdomadaires avec Bruno Le Maire et Mureil Pénicaud.

Depuis le début de la crise sanitaire, avec l'activité partielle, le Gouvernement a mis en place un dispositif "sans précédent" pour favoriser le maintien dans l'emploi des salariés, souligne le Ministère du travail dans son communiqué.

L'indemnité versée au salarié pendant les heures non travaillées était prise en charge à 100% par l'État et l'Unédic.

Toutefois, depuis le déconfinement, l'activité économique reprend progressivement dans la majeure partie des secteurs d'activité indique le Ministère ; **de sorte qu'au 1er juin 2020, les conditions de prise en charge de l'indemnité d'activité partielle seront revues, pour accompagner cette reprise, comme suit :**

- L'indemnité versée au salarié est inchangée : pendant l'activité partielle, il perçoit 70 % de sa rémunération brute (environ 84% du salaire net), et au minimum le SMIC net.
- **La prise en charge de cette indemnité par l'Etat et l'Unédic sera de 85 % (contre 100% auparavant) de l'indemnité versée au salarié, dans la limite (inchangée) de 4,5 SMIC. Les entreprises seront ainsi remboursées de 60% du salaire brut, au lieu de 70% précédemment.**

Conformément aux engagements pris dans le cadre du comité interministériel du Tourisme du 14 mai dernier, les secteurs faisant l'objet de restrictions législatives ou réglementaires particulières en raison de la crise sanitaire, continueront à bénéficier d'une prise en charge à 100%.

Cette mesure sera mise en œuvre par décret, après l'adoption du projet de loi relatif à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes, en cours d'examen au Parlement.

Ce projet de loi permettra notamment la modulation du dispositif d'activité partielle selon les secteurs d'activité.

Cette mesure doit permettre d'encourager la reprise d'activité dans les secteurs qui ne subissent plus de contraintes à la reprise, tout en préservant les secteurs qui demeurent fermés ou très impactés par les mesures sanitaires, et en garantissant le même niveau d'indemnisation pour salariés.

Le CNPA va en ce sens se rapprocher à nouveau du Ministère du Travail pour faire valoir les particularités de nos différents métiers.

Bien à vous,

Xavier Horent, Délégué Général / PO. Francis Bartholomé, Président national



**VOUS ÊTES RÉPARATEUR AGRÉÉ
CITROËN, PEUGEOT OU GARAGE
EUROREPAR CAR SERVICE...
NOUS N'ATTENDONS PLUS QUE VOUS !**

REJOIGNEZ LE NOUVEAU PROGRAMME
RELATIONNEL DU GROUPE MICHELIN,
VOUS AVEZ TOUT À GAGNER !

- L'inscription est simple et gratuite et se fait par votre plaque Distrigo. Vous n'avez rien d'autre à faire que de confirmer votre participation et de compléter votre profil.
- Tous vos achats de pneumatiques MICHELIN et KLEBER sont automatiquement récompensés, chaque mois, après la déclaration de vos achats par votre plaque Distrigo !
- Vous pouvez à tout moment profiter de vos points en avantages ou en cadeaux, pour vous ou votre entreprise !
- Vous êtes invité, toute l'année, à participer à des animations pour bonifier vos points et partager des moments de convivialité !
- Vos avantages s'intensifient au fur et à mesure que notre relation évolue.

Si vous n'avez pas reçu votre Pack de Bienvenue, Parlez-en à votre plaque Distrigo !

**OFFERTS
100
POINTS**
en signe de bienvenue !

www.fr.probusiness.michelinroupe.com

NOUVEAU PROGRAMME RELATIONNEL MICHELIN

**INSCRIVEZ-VOUS VIA
VOTRE PLAQUE DISTRIGO**

100 POINTS OFFERTS !

ENSEMBLE, NOUS ALLONS PLUS LOIN

Suivez-nous :



Retrouvez l'**AGENDA** des **Groupes de Travail**

Secrétariat Général

Centre Excell - 959 rue de la Bergeresse - 45160 OLIVET

Tél : 02 38 22 12 01 - e.mail : gaap@gaapfrance.com

Site Internet: GAAPFRANCE

Site des adhérents du GAAP : MONGARAGEPEUGEOT